
MAIRIE DE VILLETANEUSE
AVIS DE
CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire informe les habitants que le Conseil municipal est convoqué et se réunira à la Mairie, en séance ordinaire, le :

LUNDI 07 OCTOBRE A 20H00

**LA SEANCE SERA RETRANSMISE EN DIRECT
VIA LE SITE INTERNET DE LA VILLE.**

ORDRE DU JOUR :

- Approbation et arrêt du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 juin 2024.

D. EXCELLENT :

Affaire n°1 :

COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES – DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DANS LA 1ERE SUITE A LA DEMISSION D'UN ELU.

Affaire n°2 :

COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES – DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DANS LA 2EME COMMISSION ET MODIFICATION DU NOMBRE DE MEMBRES.

Affaire n°3 :

DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DÉFENSE, SUITE A LA DEMISSION D'UN ELU.

Affaire n°4 :

DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ECOLE DE JULES VERNE SUITE A LA DEMISSION D'UN ELU.

Affaire n°5 :

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS.

Affaire n°6 :

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Affaire n°7 :

AUTORISATION DE PRINCIPE POUR LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTACTUELS EN REMPLACEMENT.

Affaire n°8 :

CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ.

Affaire n°9 :

CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

Affaire n°10 :

MISE A DISPOSITION DE VEHICULES MUNICIPAUX DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE CERTAINES FONCTIONS.

Affaire n°11 :

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES JONCHEROLLES.

Affaire n°12 :
REMBOURSEMENT DE FRAIS MÉDICAUX.

Affaire n°13 :
DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2024.

Affaire n°14 :
DÉNOMINATION D'UNE NOUVELLE VOIE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL.

T. ZAHIDI :

Affaire n°15 :
ADOPTION DE LA CONVENTION DU SERVICE D'INFORMATION ET D'ACCUEIL DE DEMANDEURS DE LOGEMENT (SIADL).

Affaire n°16 :
DEROGATION A LA FERMETURE DOMINICALE DES COMMERCES POUR L'ANNEE 2025 : AVIS DE LA COMMUNE.

E. COULANGES :

Affaire n°17 :
APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES ÉVOLUTIONS APPLICATIVES ET L'ACQUISITION D'EXTENSION DE LICENCES ET PRESTATIONS ASSOCIEES POUR LE PROGICIEL ARPEGE.

Affaire n°18 :
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION CLUB SPORTIF DE VILLETANEUSE OMNISPORTS (CSVO) SECTION CYCLISME POUR L'ORGANISATION D'UNE COURSE CYCLISTE.

D. DIAKITE :

Affaire n°19 :
CESSION FONCIERE AU SMIREC D'EMPRISES APPARTENANT A LA VILLE DE VILLETANEUSE ET CORRESPONDANT A DU TERRAIN A BATIR, SIS 44 RUE RAYMOND BROUSSE, CADASTRES SECTION O NUMERO 0230 ET P 0064 A VILLETANEUSE _ COMPLEMENT DE LA DELIBERATION N°23-DGS-412.

Affaire n°20 :
PROJET FAJON - CONSTAT DE DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION DU TERRAIN APPARTENANT A LA VILLE DE VILLETANEUSE CORRESPONDANT AU 3 RUE ETIENNE FAJON ET CADASTRE SECTION M N° 2.

N. MARTINIS :

Affaire n°21 :
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE INTERCOMMUNAL PIERREFITTE-SUR-SEINE / EPINAY-SUR-SEINE / VILLETANEUSE 2025-2027.

Affaire n°22 :
APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA COORDINATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE ENTRE LA COMMUNE ET L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE AU TITRE DE L'ANNEE 2024.

A. MORTADA :

Affaire n°23 :
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA FONDATION « JEUNESSE FEU VERT » EN MATIERE DE PREVENTION SPECIALISEE AU TITRE DE L'ANNEE 2023.

Affaire n°24 :
APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SOS VICTIMES 93 POUR LA MISE EN PLACE DE PERMANENCES D'AIDE AUX VICTIMES.

F. LAROCHE :

Affaire n°25 :

POLITIQUE DE LA VILLE - CONTRAT DE VILLE :

- BILAN DE LA PROGRAMMATION 2023.
- APPROBATION DU TABLEAU DE PROGRAMMATION 2024 DU CONTRAT DE VILLE.

Affaire n°26 :

POLITIQUE DE LA VILLE : RETRAIT DE LA DELIBERATION N°24-DGS-599 ET APPROBATION DE L'ANNEXE COMMUNALE DU CONTRAT ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030.

Affaire n°27 :

POLITIQUE DE LA VILLE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET « VILLETANEUSE AU CŒUR DES QUARTIERS ».

D. EXCELLENT :

Affaire n°28 :

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Villetaneuse, le 01 octobre 2024



Le Maire,

Dionor EXCELLENT